Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Délibération n° 2023-06-01

Date d'affichage : 16/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

Séance du 12 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le sept juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents :
DAVID Nathalie, DUBREUIL Audrey, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe.

Absents excusés :
DAUTY Virginie donne pouvoir à Christian VENGEONS, FRENEE Anaïs donne pouvoir à Josiane LECUYER.

Présents : 16 à 17 ***Pouvoirs*** : 2 ***Votants*** : 18 à 19

Madame Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Réception d'un don par l'association « Les Amis de l'Eglise » de Tournay Sur Odon
Délibération n° 2023- 06-01

Vu les articles L 2242-1 et L 2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les comptes rendus transmis par l'association « Les Amis de l'Eglise de Tournay sur Odon et le courrier transmis le 12 juin 2023 ;

Considérant que les dons reçus par la Commune doivent faire l'objet d'une délibération, et que limitativement définis, la Commune doit respecter l'engagement associé ;

Décision : **18 POUR** **0 CONTRE** **0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- L'approbation de la réception d'un don de 4 974.07€.
- L'engagement que les fonds soient affectés à l'Eglise de Tournay Sur Odon
- L'Autorisation à Monsieur le Maire de signer toute pièce relative à cette affaire.

Certifié exécutoire le
16/06/2023,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)

Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

MAIRIE VAL D'ARRY (CALVADOS)